



Emplacement projeté de l'enveloppe béton recevant, l'alimentation d'eau potable et le réseau télécom en regard. L'acquéreur et le constructeur devront tenir compte de l'emplacement de ces ouvrages, lors de l'établissement du projet ainsi que lors de la réalisation de la construction. Pour des raisons techniques, l'aménageur se réserve la possibilité de modifier la position de ces coffrets.

- 10.65 Limite parcellaire et Cote périmétrique
- Limite constructible habitable
- Limite constructible garage
- Stationnement extérieur privé 5 m x 5 m (emplacement indicatif)
- Zone de servitude
- Emplacement clôture sur rue (à charge de l'acquéreur)
- Bande plantée privative sur rue

Ref.:1605

## "Domaine de Bel Castel"- avenue de la Calmette - 30250 Villevieille

**PLAN LOT 2**

Surface terrain : 411 m<sup>2</sup>

Echelle : 1/200<sup>ème</sup>

Edité le 17/07/2017



Document non contractuel. La Société se réserve la possibilité d'apporter des modifications qui seraient dues à des impératifs d'ordres techniques, administratifs ou réglementaires. Les limites et côtes sont approximatives, elles ne seront définitives qu'après bornage, et établissement du document d'arpentage réalisé par le géomètre.